



Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. xxx /2014

Objet : Conseil communal du – interpellation de Madame Lambot, concernant les appels à projets « Rangs piétons » et « Pool cycliste »

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commune est de longue date convaincue des vertus du vélo et n'a pas attendu le mémorandum du GRACQ pour agir et préparer l'avenir. Les lignes directrices ont été fixées dans le Plan Communal de Mobilité (PCM) mais, pour leurs mises en œuvre, il est nécessaire d'attendre la fin des travaux de la place Schweitzer et la chaussée de Gand.

Au sujet du développement de Villo !, nous tenons à préciser qu'il n'y a jamais eu de position défavorable du Collège des Bourgmestre et Echevins vis-à-vis du déploiement du réseau. Il y a eu par contre des réserves techniques sur les propositions initialement faites dans le permis d'urbanisme pour obtenir de meilleurs résultats.

Concernant les projets et actions pour avoir un réseau de qualité, plusieurs programmes sont déjà concrétisés ou actuellement en cours. Citons parmi d'autres :

- Les principes et le projet de réseau cyclable communal est intégré dans le PCM
- La généralisation des Sens Unique Limité (SUL) en 2013 ;
- La généralisation des zones 30 sur la commune ;
- Le réaménagement de la chaussée de Gand, intégrant des dispositifs à l'avantage des cyclistes (pistes cyclables, bandes peintes, ranges-vélos) ;
- La mise à l'étude du renouvellement des chaussées des rues des Combattants, Openveld et de la Roseraie ainsi que l'avenue du Haut Champ où les pavés sont inconfortables pour les cyclistes ;
- Le projet de prolongement des pistes cyclables de l'avenue Goffin à l'avenue de l'Hôpital Français, via le projet régional et de la STIB de rénovation de l'hôpital français ;
- La mise en œuvre de l'audit cycliste BYPAD, par deux bureaux d'études privés, suite à l'octroi d'un subside de la Région. Cet audit sera prêt d'ici quelques semaines.

Concernant les actions proposées à l'échelle la zone de police, chaque commune dispose de son plan de mobilité. Néanmoins, au niveau de l'ensemble de la Région, le Conseil communal de Berchem-Sainte-Agathe a approuvé en sa séance du 28 février 2013 la convention avec la Région de Bruxelles-Capitale relative à la création d'un dépôt centralisé de vélos trouvés, ce qui facilitera indéniablement la remise des vélos trouvés à leurs propriétaires.

Concernant la facilitation du stationnement des vélos, une politique de développement des ranges-vélos est menée, aux parcs Pirsoul et De Mulder, ainsi qu'à proximité de la Maison



Berchem-Sainte-Agathe

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@
1082berchem.irisnet.be

Réf. xxx /2014

Communale. Nous équipons également progressivement la chaussée de Gand et la place Schweitzer. A ce sujet, une demande a été faite pour bénéficier d'une subvention régionale à l'installation de ranges-vélos et boxes vélos. Nous avons eu l'accord officiel de subvention de la Région en février 2014. Le plan d'équipement de la commune en ranges-vélos et boxes vélos, prévoit l'installation de ± 100 nouveaux arceaux vélos.

Concernant la lutte contre le vol, les modèles d'arceaux les mieux adaptés à la prévention contre le vol sont sélectionnés avant placement. Notons tout de même que la lutte contre le vol passe aussi par une utilisation individuelle de systèmes performants d'attache. Nous organisons également de manière ponctuelle le marquage des vélos, notamment lors de la journée sans voiture.

Concernant le placement d'un parking vélo à l'Ecole centrale, l'installation d'arceaux vélos sont prévus sur la place Roi Baudouin, face à l'école.

Concernant l'agenda relatif à l'installation des arceaux vélos de part et d'autres des entrées des immeubles l'Hunderenveld, les travaux sont prévus pour être finalisés dans le courant de la saison.

Concernant l'appel à projet « Pool cycliste » et « Rang piéton », le Collège du 16 avril 2013 s'est prononcé sur les diverses offres de subvention proposées par la Région et a marqué sa préférence pour la subvention permettant l'achat d'arceaux et boxes vélos ainsi que celle permettant de disposer de l'expertise BYPAD (servant d'aide à la concrétisation du Plan Communal Vélo).

Concernant plus spécifiquement le « Pool cycliste », bien qu'intéressant, ce projet de promotion du brevet cycliste sera à étudier lorsque nous aurons les résultats de l'audit réalisé par BYPAD.

Concernant les rangs scolaires, cette question sera incluse dans le prochain état des lieux CLE (Coordination Locale pour l'Enfance) afin d'examiner la demande des parents à ce sujet et les conditions de faisabilité du projet. Notons que pour des raisons d'organisation et de sécurité, l'école centrale organise déjà 6 rangs pour la sortie des enfants de l'implantation.

Concernant l'invitation au GRACQ aux réunions du CEQV, et si l'intérêt du Comité pour l'expertise du GRACQ le confirme, il sera possible de les inviter, en tant qu'expert pour un exposé et un échange.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
Le Secrétaire communal,

Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE